

territoriales des Autochtones. À mesure que la question de l'autonomie gouvernementale évolue, le Canada acquiert une précieuse expérience en ce qui concerne l'intégration des méthodes et des idées autochtones au processus décisionnel et à la création de capacités dans l'Arctique.

Les Autochtones

Bon nombre de communautés autochtones ont des liens étroits avec l'environnement parce qu'il contribue à leur bien-être culturel, spirituel et économique; elles sont donc directement intéressées à l'établissement de stratégies de conservation et de développement durable. En outre, l'apport que les connaissances traditionnelles autochtones pourraient fournir à ces stratégies de développement durable suscite de plus en plus d'intérêt.

À la séance spéciale, le Canada appuiera :

- **La participation des populations autochtones à la planification et à la mise en oeuvre des stratégies de développement durable et de conservation.** Cette prise de position découle de l'élaboration de la Stratégie de l'environnement arctique et de la création du Conseil de l'Arctique et du Partenariat environnemental avec les Indiens. La gestion des forêts, la diversité biologique et la prévention de la pollution marine sont des questions considérées préoccupantes par les populations autochtones.
- **La création de stratégies de développement durable et de conservation qui, de diverses façons, sont axées sur les questions touchant les Autochtones.** Au Canada, par exemple, les ministères fédéraux mettent au point des stratégies de développement durable pour leurs programmes et leurs services comme l'exige la loi, et, dans le cadre de ce processus, ils travaillent en coopération avec les populations autochtones. En outre, la gestion conjointe de l'environnement et les programmes environnementaux connexes sont devenus un élément important du règlement complet des revendications territoriales et des négociations sur l'autonomie gouvernementale.
- **La participation des populations autochtones à titre d'intervenants lorsque la séance spéciale examinera les progrès réalisés depuis la CNUED, et l'établissement de liens étroits entre les plans d'action internationaux connexes qui ont reconnu le rôle des communautés autochtones dans les domaines du développement durable et de la conservation.** On peut mentionner entre autres la Convention sur la biodiversité, Habitat et le Sommet mondial de l'alimentation.